ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-SYLVAIN BOIS INGENIEUR EN CHEF TERRITORIAL

A.D Pers. n° 2007-285

Le Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et notamment ses articles 23, 25, 26, 27, 28, 29 et 32;

VU l'élection du 1er avril 2004 du Président du Conseil Général;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 95-585 du 26 juin 1995 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 04-581 du 7 mai 2004 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Sylvain BOIS, ingénieur en chef territorial ;

VU la lettre du 22 février 2007 de Monsieur le Responsable du Service du SATESE;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE:

<u>Article 1er</u>: L'article 2 de l'arrêté départemental Pers. n° 04-581 du 7 mai 2004 portant délégation de si gnature à Monsieur Jean-Sylvain BOIS, ingénieur en chef territorial, est ainsi complété :

- « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Sylvain BOIS, la délégation de signature qui lui est conférée, sera exercée par :
- Monsieur Bernard METT EFEU, technicien territorial supérieur chef ».

<u>Article 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tam-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 9 mars 2007

Le Président,

* * :